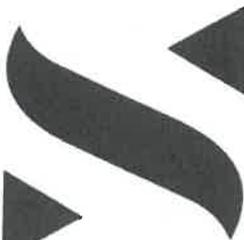


CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025



SEVRAN

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| Le cadre légal | p 2 |
| Le contexte général | p 2 |
| L'observatoire social de Sevran | p 4 |
| Les orientations en matière de solidarités et d'action sociale | p 6 |
| <u>En 2025, Renforcer et Coordonner et développer l'information et l'action sociale de proximité</u> | |
| 1- Intégré le CCAS dans les quartiers | p 7 |
| 2- Développer la solidarité, l'accompagnement et le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées à domicile | p 7 |
| 3- Mettre en place le Relais des aidants | p 8 |
| 4- Déployer le dispositif Guichet Intégré Séniors | p 8 |
| | p 9 |
| <u>En 2025, Agir et innover sur toutes les formes de précarité et de fragilité</u> | |
| 1- Agir contre la précarité alimentaire : | p 9 |
| a) L'épicerie sociale | p 9 |
| b) Le Chèques d'accompagnement personnalisés | p 10 |
| c) Une nouvelle aide financière solidaire | p 10 |
| d) Le Pôle de Solidarité Alimentaire Richelieu | p 10 |
| e) Poursuivre l'expérimentation du Chèque Alimentaire Durable VITAL'IM | p 10 |
| 2- Agir contre la précarité énergétique | p 11 |
| 3- Renforcer l'accompagnement des usagers fragiles, des femmes et des enfants victimes de violences : | p 11 |
| a) L'accompagnement des personnes victimes de violences | p 12 |
| b) L'accompagnement des personnes fragiles | p 12 |
| c) L'accompagnement budgétaire et familial des usagers | p 12 |
| 4- Agir contre la précarité menstruelle | p 12 |
| 5- La nuit de la solidarité métropolitaine | p 12 |
| 6- Les aides sociales | p 13 |
| 7- Poursuivre l'accompagnement social des familles, des enfants et des jeunes dans le cadre des parcours de réussite éducative | p 13 |
| | p 13 |
| <u>Le personnel du CCAS</u> | |
| | p 15 |
| <u>Les orientations budgétaires 2025</u> | |
| | p 17 |

Le cadre légal :

Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration du CCAS est appelé à débattre des orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire. Il permet d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires basées sur des éléments d'analyse prospective.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du DOB qui doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Étape essentielle de la procédure budgétaire, le ROB participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions des finances du CCAS, préalablement au vote du budget primitif. S'il n'a aucun caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique l'actant

Il présente les orientations budgétaires envisagées de l'exercice ainsi que, le cas échéant, la structure et la gestion de la dette éventuelle, ce qui ne concerne pas le CCAS de SEVRAN.

En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses de personnels et de ses effectifs. Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS, et ceci bien que cet état des lieux soit, plusieurs fois par an, restitué en Conseil d'Administration, par les documents-cadres comme la présentation du budget, la présentation du compte administratif, les délibérations modificatives du budget, etc.

La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que les administrateurs souhaitent impulser.

Le contexte général - Point de conjoncture économique

(selon l'INSEE - septembre 2024)

Au printemps 2024, l'économie française a continué de croître sur un rythme modéré (+0,2 %), portée par le commerce extérieur et les dépenses publiques.

Parallèlement, l'investissement privé se replie et la consommation peine à redémarrer, malgré les gains de pouvoir d'achat permis par la désinflation. En Europe, l'Allemagne reste engluée dans la stagnation et les industriels y déplorent des carnets de commandes dégnarnis, tandis que l'économie espagnole caracole.

En France, le climat des affaires a connu un été agité, les anticipations des entreprises fluctuant nettement au gré des incertitudes politiques. D'ici la fin de l'année, la consommation des ménages reprendrait un peu d'élan et leurs dépenses immobilières cesseraient de baisser après trois années de repli continu.

À l'inverse, les entreprises continueraient de freiner leurs investissements. Dans ce contexte, la croissance française, soutenue ponctuellement par les Jeux Olympiques et Paralympiques à l'été, resterait modeste d'ici décembre et s'établirait à +1,1 % sur l'ensemble de l'année 2024.

Une précarité persistante :

La situation financière des Français reste stable mais préoccupante :

- 16 % vivent à découvert.
- 48 % parviennent à mettre de l'argent de côté (5 % beaucoup, 43 % un peu).
- 35 % arrivent juste à boucler leur budget.
- 10 % ne peuvent pas boucler leur budget sans être à découvert.
- 6 % déclarent des difficultés croissantes et craignent de basculer dans la précarité.

(selon les données de lafinancepourtous.com)

La précarité progresse dans plusieurs postes budgétaires, notamment en ce qui concerne le budget immobilier (crédit, loyer). Cette analyse met en lumière les défis économiques auxquels la France est confrontée, ainsi que les préoccupations croissantes des ménages face à la précarité.

La précarité augmente en France en 2024, alerte le Secours populaire dans son baromètre annuel sur la pauvreté et la précarité, publié jeudi 12 septembre. Selon cette étude, un Français se considère pauvre avec moins de 1 396 euros par mois (+19 euros par rapport à 2023), soit presque autant que le smic, à 2 euros près (1 398 euros net par mois).

La part des Français rencontrant des difficultés pour partir en vacances et payer leurs dépenses d'énergie atteint de nouveaux records cette année et concerne presque une personne sur deux (57% chez les ruraux). Et les difficultés s'aggravent pour payer son logement, payer sa mutuelle, pratiquer un sport ou des loisirs. Par ailleurs, 45% des sondés disent avoir du mal à faire face aux dépenses liées aux enfants (fournitures, vêtements, cantine...). Payer certains frais médicaux est problématique pour 43% des répondants, tout comme payer les frais de transports (39%). Et près d'un Français sur trois a du mal à payer ses abonnements internet et téléphonie (40% en zone rurale).

Les difficultés financières des Français ne faiblissent pas malgré une légère accalmie sur le front de l'inflation. C'est ce que montre la 18e édition du baromètre de la pauvreté et de la précarité Ipsos / Secours populaire : deux Français sur cinq disent désormais avoir traversé « une période de grande fragilité financière » au moins à un moment de leur vie. Jamais ce niveau n'a été aussi élevé depuis le pic enregistré en 2013. Le niveau de difficulté est tel qu'au total, 62 % des Français déclarent avoir connu la pauvreté ou avoir été sur le point de la connaître. Un chiffre en hausse de 4 points par rapport à 2023.

Un non-accès aux droits sociaux préoccupant :

50%, c'est le taux de « non-recours » au minimum vieillesse. Il est de 34% pour le RSA et de 30% pour l'assurance-chômage (DREES, 2022). Quelques exemples emblématiques d'un taux de non-recours aux prestations sociales qui oscille entre 30% et 40% en moyenne en France. L'accès et l'effectivité des droits sociaux est dès lors un sujet majeur dont le Conseil économique, social et environnemental a décidé de se saisir à travers sa Commission Affaires Sociales et Santé.

En Seine-Saint-Denis, les besoins des personnes en difficulté explosent.

Le département de Seine-Saint-Denis reste le département métropolitain le plus pauvre de France avec 27,6 % de taux de pauvreté selon une étude de l'Insee (Institut national des statistiques et des études économiques) révélée en octobre 2023.

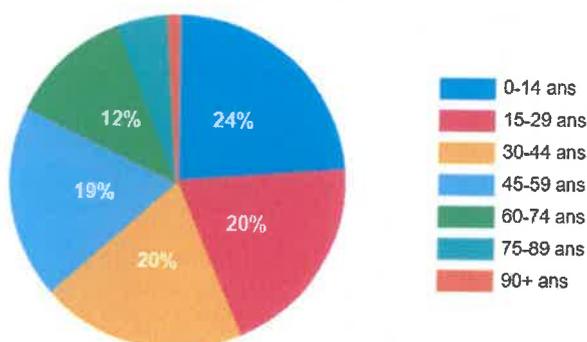
L'observatoire social de Sevrans

Dans un écosystème en constante évolution, il est essentiel de se pencher sur les indicateurs économiques pour mieux comprendre la situation de la ville. Le revenu fiscal annuel moyen s'élève à 17.300 €. Ce chiffre est révélateur du pouvoir d'achat des ménages et soulève des questions sur le niveau de vie des habitants.

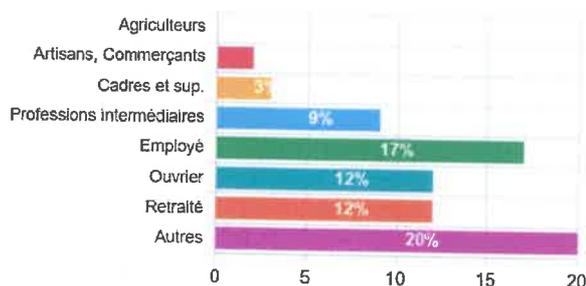
Le taux de population active est de 44,3 %. Ce chiffre indique que moins de la moitié de la population en âge de travailler est engagée dans le marché du travail. Il serait pertinent d'explorer les raisons derrière ce faible taux et les solutions possibles pour encourager une participation plus importante des personnes sans emploi.

(source bien-dans-ma-ville.fr)

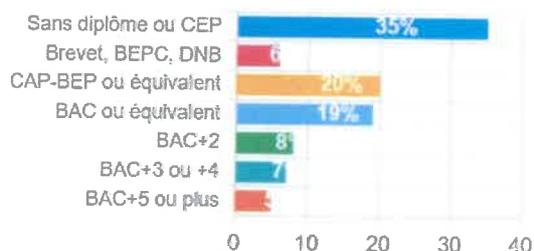
Tranche d'âge



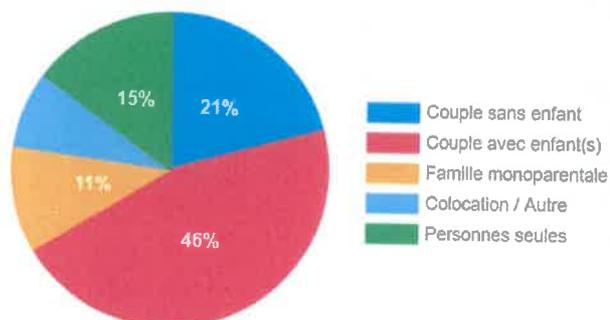
Activité professionnelle



Niveau de diplôme



Composition des ménages



Le logement :

La commune présente une part équilibrée de propriétaires et de locataires, avec environ 34 % de logements sociaux. Cela reflète une volonté d'assurer un accès au logement pour tous. Notamment, une partie conséquente des personnes âgées de 65 ans et plus est locataire de leur résidence principale, ce qui soulève des questions sur l'adéquation de l'offre de logements pour cette tranche d'âge.

Le parc immobilier est dans l'ensemble récent, ce qui est un atout pour attirer de nouveaux résidents et répondre aux besoins d'une population croissante. Des solutions d'hébergement et de réinsertion stables, accompagnées d'un programme de renouvellement urbain en cours, témoignent d'un engagement envers l'amélioration continue de la qualité de vie des habitants.

Pauvreté et précarité :

La population est fragilisée par un niveau de ressources faible, ce qui entraîne un taux de pauvreté élevé et hétérogène entre les différents quartiers.

De plus, les prestations sociales représentent une part élevée des revenus disponibles, ce qui peut indiquer une dépendance accumulée vis-à-vis de l'aide publique. Une proportion relativement élevée de la population est généralement en situation de précarité alimentaire, ce qui appelle à des mesures urgentes pour garantir la sécurité alimentaire.

L'autonomie :

Les taux d'équipement départementaux pour les adultes en situation de handicap sont globalement similaires aux taux régionaux, ce qui témoigne d'une certaine homogénéité dans l'accès aux services. Cependant, il est crucial de renforcer l'offre destinée aux personnes âgées, afin de favoriser le maintien à domicile. Des solutions adaptées peuvent non seulement améliorer leur qualité de vie, mais également réduire la pression sur les structures d'hébergement.

L'action sociale :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) joue un rôle clé dans la commune, délivrant des aides facultatives et accueillant diverses permanences d'autres partenaires. Cet engagement témoigne d'une volonté d'accompagner les habitants dans leurs démarches.

Par ailleurs, le tissu associatif est riche et dynamique, qu'il s'agisse de culture, de sport ou de solidarité. Ces associations contribuent à renforcer le lien social et à proposer des activités variées, essentielles pour la cohésion sociale.

Mobilité :

Une grande majorité des habitants de la ville travaille à l'extérieur de la commune. Cela a des implications sur la dynamique locale et l'économie, mais aussi sur les besoins en infrastructures de transport. En effet, la voiture reste le moyen de transport privilégié par les habitants pour les déplacements domicile-travail. Cela soulève des questions sur la durabilité de cette pratique et sur la nécessité d'améliorer les alternatives de transport.

Les différents indicateurs du taux de pauvreté soulignent que les habitants de Sevrans, peu importe la tranche d'âge, sont plus largement touchés par la pauvreté.

Les habitants de Sevrans ont en moyenne un niveau de vie plus faible que dans les villes limitrophes (Clichy-sous-Bois par exemple). La part des prestations sociales dans les revenus disponibles des Sevransais est élevée : elle représente 13 % des revenus disponibles.

Pauvreté et précarité alimentaire :

En 2018, les distances à parcourir pour atteindre les points d'accès à l'aide alimentaire sont plus élevées à Sevrans par rapport aux autres villes de l'EPT et du département. L'accès au point de distribution alimentaire le plus proche à Sevrans implique une distance de 0,98 km, contre 0,89 km en moyenne à l'échelle départementale. Des écarts similaires sont observés pour les points de distribution de colis alimentaires (0,89 km à Sevrans contre 0,75 km dans le département) et pour les points de restauration assise (2,75 km à Sevrans contre 2,4 km dans le territoire de l'EPT Paris Terre d'Envol).

Les distances pour accéder aux épiceries sociales et solidaires sont également significativement plus élevées à Sevrans, s'élevant à 2,8 km, contre 2,2 km au sein du département. Cela souligne un défi supplémentaire pour les habitants dans le besoin.

Par ailleurs, l'accès au CROUS pour les étudiants est également problématique, se situant en moyenne à 7,1 km pour Sevrans, contre 5,7 km pour les autres villes de l'EPT, et 3,4 km pour les autres.

En 2018, 47,5 % des enfants à Sevrans réussissent dans un foyer à bas revenus, ce qui est supérieur aux 44,1 % et 43,6 % observés respectivement dans l'EPT et en Seine-Saint-Denis. La part des familles nombreuses est également plus importante à Sevrans, renforçant la nécessité de réponses adaptées aux besoins alimentaires.

Les orientations en matière de solidarités et d'action sociale

Le CCAS de Sevrans est le premier rempart contre les difficultés. Il se positionne sur des projets d'action sociale variés, visant notamment à compléter ou à combler des actions de droit commun.

Il s'appuie sur une bonne connaissance des publics sevransais, du territoire et des partenaires. Sur ce point, le CCAS en 2024 a poursuivi son ouverture sur son environnement en étant en contact avec les partenaires associatifs ou institutionnels locaux favorisant ainsi les orientations bilatérales d'usagers. Cette démarche sera poursuivie en 2025 avec des actions communes (ateliers avec le service social du Département par exemple).

Le CCAS assure des missions d'accueil, d'information, de conseil, d'orientation, de facilitation des démarches, d'accompagnement et de suivi, de prévention, de repérage, de prise en charge et de soutien des situations socialement dégradées. Le CCAS propose et délivre des aides sociales légales et facultatives et propose des services d'accompagnement, de suivi et de soutien (sociaux, médico-sociaux, soutien à la scolarité, alimentaires, etc.) aux Sevransais marquant une politique volontariste de la ville en la matière.

Pour assurer pleinement ses missions, le CCAS regroupe dans les locaux du pôle administratif Paul Langevin, les services suivants :

- **Direction du CCAS** : Supervise l'ensemble des activités et des missions.
- **Service de transport accompagné « Allô Chauffeur »** : Facilite le transport des personnes ayant besoin d'assistance pour se déplacer.
- **Service action sociale et solidaire** : Met en place des actions pour soutenir les personnes en difficulté et favoriser la solidarité.
- **Coordination de l'épicerie sociale** : Gère l'épicerie sociale, qui aide les personnes en situation de précarité à accéder à des produits alimentaires.
- **Service d'aides et d'accompagnement à domicile** : Propose un soutien aux personnes âgées ou en situation de handicap pour les aider dans leur vie quotidienne.
- **Service de soins infirmiers à domicile** : Offre des soins médicaux à domicile pour les personnes qui en ont besoin.

Dans les locaux du pôle emploi insertion et formation :

- **Service Programme de Réussite Éducative** : Ce service vise à accompagner les jeunes en difficulté scolaire ou sociale, en leur offrant un soutien éducatif et des ressources pour favoriser leur réussite.

Le CCAS est responsable de la gestion du restaurant à table situé au sein de la résidence autonomie Les Glycines. Ce service vise à offrir aux résidents un cadre convivial pour leurs repas, favorisant ainsi la socialisation et le bien-être des personnes âgées. Le restaurant peut proposer des repas équilibrés et adaptés aux besoins nutritionnels des résidents, tout en tenant compte de leurs préférences alimentaires.

L'épicerie sociale ouverte en 2022, est actuellement située rue Augustin Thierry à Sevran.

D'autre part, le service accueil de la ville contribue au pré-accueil du CCAS et assure les missions de premier niveau : information et orientation des publics.

Dans un contexte marqué par une situation sociale et économique morose qui impacte les publics les plus fragiles et les plus précaires, **le CCAS continuera de déployer et de renforcer ses actions en 2025.**

➤ **En 2025 : Renforcer et Coordonner l'information et l'accompagnement social de proximité**

La Direction des solidarités, le CCAS et les services du Département ont travaillé en transversalité, des liens et des synergies aux travers d'actions initiées en 2024 sont à poursuivre en 2025 :

1. **Accès aux droits et aides sociales** : L'accent est mis sur l'importance d'améliorer l'accès aux droits pour lutter contre le non-recours aux aides sociales. Le CCAS joue un rôle clé dans cette démarche en facilitant l'accès aux dispositifs d'aide.
2. **Précarité alimentaire** : les différentes formes d'aides sociales alimentaires et le dispositif VITAL'IM visent à soutenir les personnes en difficulté face à l'insécurité alimentaire.
3. **Handicap** : il s'agit de mettre en avant les accompagnements sociaux et administratifs proposés par le CCAS, ainsi que le rôle de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) dans l'accès aux droits des personnes handicapées.
4. **Habitat inclusif** : L'importance de l'habitat inclusif est soulignée, avec des initiatives comme le tiers-lieu Masaryk, qui accueillera l'épicerie sociale et le relais pour les aidants, ainsi que la démarche "Quartiers inclusifs" pour favoriser l'intégration sociale.
5. **Lutte contre les violences faites aux femmes** : le soutien apporté par les travailleurs sociaux (CESF, Psychologue, Intervenante sociale en commissariat et les Agents d'accompagnement sociaux) pour accompagner les victimes est essentiel dans les actions développées. Ces points illustrent une approche intégrée des enjeux sociaux, visant à améliorer l'accès aux droits et le soutien aux populations vulnérables.

L'objectif est de développer les collaborations pour garantir que les personnes qui en ont besoin puissent accéder aux services et aux aides disponibles :

- les services de la Ville (du CCAS, CMS, Maisons de Quartier ...)
- les services départementaux (Service Social, PMI, MDPH ...)

1- Intégrer le CCAS dans les quartiers :

En 2024, le CCAS a soutenu ses permanences dans les 3 Maisons de Quartier de la ville dans une démarche « d'aller-vers ». Cette démarche consiste à décentraliser l'accueil des publics, pour aller physiquement vers les personnes et ainsi rencontrer les publics là où ils se trouvent.

Les permanences du CCAS ont lieu :

- Lundi : 13h30 à 17h à la Maison de Quartier Edmond-Michelet
- Mercredi : 14h à 17h à la Maison de Quartier Marcel-Paul
- Jeudi : 14h à 17h à la Maison de Quartier Rougemont

Ces permanences sont une excellente opportunité pour les usagers de bénéficier d'un accompagnement et de conseils.

En 2025, l'objectif est de reconduire les permanences dans les Maisons de Quartier et de les faire évoluer selon les besoins des usagers. Il s'agira également d'étendre cette démarche « d'aller-vers » dans d'autres lieux : tiers-lieu Masaryk (à partir de janvier 2025) et dans le futur espace de service public Dora Bruder dans le quartier Westinghouse (dès septembre 2025).

Au second semestre 2024, le CCAS a intégré dans ses dispositifs, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permettant de mobiliser l'ensemble des autres aides (légalés et extra-légalés) dans une logique de **parcours social**.

Cette intégration permet d'élargir le nombre de familles aidées, de fluidifier les accompagnements sociaux, de mieux coordonner les parcours sociaux des demandeurs et de développer le dispositif auprès des personnes en difficulté.

En 2025, l'objectif est d'augmenter les bénéficiaires du dispositif en l'ouvrant aux usagers ayant obtenu (ou en cours d'obtention) d'une aide sociale en complément de l'aide sociale au logement (aide sociale facultative).

En 2025, Le CCAS renforcera ses actions « d'aller-vers » afin de lutter contre le non-recours aux droits et aux aides sociales. Il s'agira aussi d'élaborer un plan de communication avec la Direction de la communication pour faire connaître les dispositifs d'aides sociales et les services CCAS. Une première phase de communication sera lancée dès novembre 2024 avec la création d'un guide spécifique. La stratégie de communication se déclinera tout au long de l'année 2025 au travers d'articles dans le magazine et les réseaux sociaux de la Ville.

2- Développer la solidarité, l'accompagnement et le maintien des personnes âgées ou handicapées à domicile :

Le service Vie et Maintien à Domicile propose des services qui contribuent au maintien à domicile de plus de **400 personnes âgées ou handicapées** en 2024.

Compte-tenu du coût onéreux, des contraintes règlementaires et d'un marché concurrentiel fort, une étude économique a débuté au second semestre 2024 et sera poursuivie en 2025. Cette étude a pour but de mesurer l'efficacité du SAAD et de présenter des éléments de structuration avec des pistes qui doivent permettre :

- de garantir la qualité du service rendu au domicile des bénéficiaires
- de garantir la continuité du service afin d'assurer les prises en charges
- de développer d'autres services :
 - des interventions 7j./7 et 24h./24
 - des évaluations et des visites-conseils à domicile par des travailleurs sociaux
 - Une assistance administrative
 - Un accompagnement et aide aux activités de la vie sociale et relationnelle
 - des gardes de nuit
 - des activités intellectuelles, sensorielles et motrices
 - des prestations de jardinage et de bricolage, etc. ...

Cette étude permettra de réfléchir à de nouveaux partenariats, ce qui pourrait renforcer l'offre de services et améliorer la qualité de vie des bénéficiaires.

3- Mettre en place le Relais des aidants :

L'objectif est de continuer à développer à l'échelle de la ville, l'**aide aux aidants**. Le relais des aidants avec le soutien de la Conférence des Financeurs et du Département de Seine-Saint-Denis. Il sera proposé :

- un lieu de rencontres et de Ressources au sein du tiers-lieu Masaryk
- des permanences des professionnels (Psychologues, travailleurs sociaux) pour des entretiens d'accompagnement individualisés et personnalisés
- des temps collectifs « café des aidants » autour d'activités et d'ateliers thématiques pour favoriser les échanges, libérer la parole et se détendre

- des actions de répit en partenariat avec l'association Les Petits Frères des Pauvres (séjours aidant/aidé dans des lieux d'hébergements adaptés et sécurisés, avec une offre de restauration à la carte et des activités et animations adaptées selon les envies de chacun et en toute sécurité sera poursuivi). L'association propose également des visites à domicile des personnes âgées isolées.

4- Déployer le dispositif Guichet Intégré Séniors :

Le Guichet intégré Séniors est un ensemble coordonné de lieux d'accueil, d'information, et d'orientation pour les personnes âgées sur le territoire. Il est mobilisé de fait dès: qu'une personne âgée ou son entourage fait une demande d'aide, qu'un besoin est identifié par un professionnel.

Le Guichet intégré est un élément essentiel de l'Accès aux Droits, aux aides sociales et aux accompagnements sociaux et médicosociaux dans lequel le CCAS joue un rôle central pour :

- Diffuser les informations sur les services et prestations dans différents lieux de la ville.
- Faciliter l'accès à l'information concernant les offres, services, et démarches à suivre pour les bénéficiaires.
- Harmoniser les pratiques et les outils utilisés par les professionnels impliqués.
- Prévoir des sessions de formation pour les professionnels afin d'assurer une cohérence et une qualité de service.
- Déployer un outil en ligne (de type Foire aux Questions) qui sera mise en place pour compléter les guichets physiques.
- Créer processus de signalement centralisés, gérés par un acteur désigné dans la ville.
- Développer des mécanismes pour identifier les situations de vulnérabilité.
- Organiser de visites d'évaluation pour les cas complexes, dès leur détection, pour une intervention rapide en partenariat avec le DAC 93 Nord.

Ce dispositif vise une meilleure coordination, une diffusion accrue des informations et un accompagnement plus efficace des publics en difficulté.

Le déploiement du Guichet intégré séniors interviendra dès 2025 par la signature d'une convention entre la Ville, le CCAS, le Département et L'association Arc en Ciel qui porte le DAC 93 Nord (Dispositif d'Appui à la Coordination).

➤ **En 2025 : Agir et innover sur toutes les formes de précarité et de fragilité**

1- Agir contre la précarité alimentaire :

Pour faire face à l'augmentation de la précarité et permettre un accès aux plus grand nombre de personnes défavorisés, les moyens supplémentaires dégagés seront déployés pour renforcer le dispositif d'aide sociale et plus particulièrement pour lutter contre la précarité alimentaire et la précarité énergétique et garantir un meilleur accès de toutes et tous à une alimentation durable et de qualité.

L'innovation sociale pour le CCAS consistera à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles de l'action sociale de la ville.

a) L'épicerie sociale :

L'augmentation de budget pour l'épicerie sociale pour 2025, montrent un engagement croissant envers l'aide alimentaire et le soutien aux familles en difficulté (160.000 € en 2024 pour 200.000 € en 2025). Cela permettra d'améliorer les services offerts et d'atteindre les objectifs fixés pour 2025 : 120 familles accueillies (50 en 2024).

Les perspectives pour 2025 montrent un engagement fort envers les habitants en difficulté. L'installation de l'épicerie sociale dans le tiers-lieu Masaryk, dès janvier 2025, permettra une évolution de l'épicerie sociale vers une épicerie sociale mixte ouverte aux habitants du quartier et ainsi accroître son activité économique.

Cette mutation sera accompagnée d'une équipe de bénévoles qui apportera un soutien aux agents du CCAS sur : le fonctionnement (gestion des stocks), l'organisation des collectes et des ramasses et l'animation d'ateliers.

b) Le Chèque d'accompagnement personnalisé :

Le Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP) est destiné à l'achat de première nécessité (alimentaire et non-alimentaire). Il s'agit d'un mode de paiement utilisable auprès des magasins et commerçants affiliés au Groupe Up'. Les bénéficiaires les utilisent le plus souvent au supermarché CARREFOUR de Sevran.

Le nombre de bénéficiaires en 2024 est de 280, contre 218 en 2023. Le montant de l'enveloppe distribuée est de plus de 43 520 € contre 15 660 € en 2023.

Il est important de souligner que le nombre de bénéficiaires a augmenté de manière significative en 2024, tout comme le montant distribué. Cela montre un soutien important des personnes en difficulté. L'objectif pour 2025 est de continuer cette tendance essentielle pour répondre aux besoins croissants des publics en situation de précarité alimentaire.

c) Une nouvelle aide financière solidaire :

Pour le second semestre 2025, sera mis à l'étude la création d'une nouvelle **aide financière solidaire** dans la continuité du chèque alimentaire durable VITAL'IM élargi à d'autres postes de dépenses.

Ce Chèque de Services apportera une aide financière immédiate et ciblée à un public fragilisé (jeunes majeurs, familles, seniors, chômeurs de longue durée, ...) sur l'alimentation, des actions culturelles, des frais liés à l'énergie, l'habillement, le transport, les loisirs et le sports ...

d) Le Pôle de Solidarité Alimentaire Richelieu :

Dès le second semestre 2024 et tout au long de l'année 2025, le CCAS s'investit dans un projet porté par la Ville pour accueillir les associations de solidarité : l'association Secours catholique et l'association Secours populaire qui vont être impactées par la démolition de la salle des fêtes et l'association Espoir et Avenir qui a obtenu son agrément pour la distribution alimentaire en 2024. Il s'agit du futur **Pôle de Solidarité alimentaire Richelieu**.

L'objectif de ce pôle est d'accueillir les 3 associations et un espace de stockage pour l'épicerie sociale du CCAS. Il sera proposé et développé des actions/activités de solidarités alimentaires dans des espaces respectant les normes de sécurité et d'hygiène alimentaire. L'ouverture est prévue courant 2026.

e) Poursuivre l'expérimentation du Chèque Alimentaire Durable VITAL'IM :

En 2024, Le Département a lancé à titre expérimental, un chèque contre la précarité alimentaire : 50 euros par mois et par personne. Il s'agit d'une aide financière avec un bonus de 50% sur des achats durables (avec un maximum 25€/mois/personne).

L'expérimentation à Sevrans a commencé en juin 2024 et se terminera en juin 2025. Les bénéficiaires du dispositif sont également accompagnés par des associations au travers d'ateliers de sensibilisation au bien-manger pour donner ou redonner des bonnes pratiques en matière d'alimentation.

- La remise des cartes pré-payées aux bénéficiaires a été organisée le mercredi 30 octobre 2024, de 14h à 18h (salle des fêtes).
- Les porteurs de projets qui ont répondu à l'AMI pour développer un cycle d'ateliers pour les bénéficiaires ont été sélectionnés : **10 structures ont été retenues pour mettre en œuvre des ateliers.**
- Des ateliers auront lieu chaque semaine à partir de novembre 2024. Ces ateliers mobiliseront les cuisines et des salles d'activités disponibles dans la ville (dans les maisons de quartier, à la section SEGPA restauration du collège Galois, espace L. Blézy).

Les publics cibles :

- **Ménages précaires** : Soutien aux familles en difficulté financière
- **Femmes enceintes ou avec enfants en bas âge ou allaitantes** : Accompagnement spécifique pour répondre à leurs besoins
- **Étudiants** : Aide pour les jeunes en formation, souvent confrontés à des défis financiers
- **Personnes âgées** : Soutien pour garantir leur bien-être et leur autonomie

Trois groupes de prescripteurs ont orientés 110 familles soit 336 personnes vers le dispositif :

- Le CCAS et les Associations
- Le Service Social Départemental
- Les Maisons de Quartiers et les PMI

Ces collaborations sont essentielles pour maximiser l'impact des actions menées et pour s'assurer que le soutien atteint un large public.

L'identification des magasins « durables » :

Il s'agit de répertorier les lieux sur la ville où la bonification est automatique. A ce jour, CARREFOUR et l'épicerie sociale sont les principaux acteurs repérés. L'habilitation de l'épicerie sociale par le Groupe Up' est en cours.

2- Agir contre la précarité énergétique

S'agissant de la **précarité énergétique**, l'objectif est d'étendre le dispositif au plus grand nombre des personnes en difficulté, au travers d'accompagnements spécifiques et d'augmenter les aides financières attribuées par la Commission Fonds de Solidarité Energie en partenariat avec le service social du Département. Les accompagnements sont réalisés par les travailleurs sociaux du département et par la Conseillère en économie

sociale et familiale du CCAS. Cet accroissement s'appuie sur un lien fort et une collaboration efficace entre les services du CCAS et le service social du Département.

3- Renforcer l'accompagnement des usagers fragiles, des femmes et des enfants victimes de violences

a) L'accompagnement des personnes victimes de violences :

Le dispositif est coordonné par le CCAS en lien avec l'Intervenante sociale en Commissariat et d'autres agents du CCAS (CESF, psychologue, aides sociales).

Le CCAS prévoit de renforcer le partenariat avec ABRI, une association qui aide à mettre à l'abri les femmes et organise un accompagnement social et juridique.

Des sessions de formations sur les violences conjugales et la prise en charge des auteurs de violence sont prévues ainsi que des sessions de formation sur la pathologie mentale en lien avec les interventions des brigades de la Police Nationale (schizophrénie, bipolarité, tentative de suicide, etc.), pour les agents du CCAS et de la ville et les agents de la police nationale.

b) L'accompagnement des personnes fragiles :

La psychologue du CCAS a accompagné des publics fragiles, en tenant compte de leur souffrance psychologique et psychosociale. L'objectif poursuivi en 2025 est de maintenir les accompagnements proposés, qui sont complémentaires aux actions et dispositifs mis en place par les agents d'accompagnement social du service action sociale et solidaire du CCAS.

c) L'accompagnement budgétaire et familial des usagers :

La CESF du CCAS propose aux usagers un accompagnement personnalisé ou en groupe. Elle peut ainsi les informer, les conseiller, les accompagner dans les domaines de la vie quotidienne (budget, accès à la santé, alimentation, classement des documents administratifs, loisirs, vie sociale, surendettement, logement, démarches administratives, dossier de surendettement, information, aide à la constitution, soutien et conseils pendant la procédure, aide à la mise en place des décisions de la commission de surendettement, bilan de situation financière, conseils budgétaires, vie quotidienne, prévisions budgétaires, aides aux démarches administratives, etc.).

4- Agir contre La précarité menstruelle

Le CCAS s'engage activement dans la lutte contre la précarité menstruelle en partenariat avec l'association Règles Élémentaires. La journée de collecte du samedi 9 mars 2024 de 10h à 19h au centre commercial Beau Sevran, a été un bel exemple de solidarité, permettant de soutenir 40 familles en leur fournissant des protections menstruelles essentielles.

Pour 2025, l'objectif est de renouveler cette action et d'élargir la collecte auprès des commerces et grandes surfaces. Cela permettra d'aider encore plus de jeunes filles et de femmes en situation de précarité. C'est une initiative qui mérite d'être saluée et soutenue, car elle contribue à garantir l'accès à des produits de première nécessité pour toutes.

5- La nuit de la solidarité métropolitaine

La Nuit de la Solidarité est une initiative très importante et nécessaire portée par la Métropole du Grand Paris. En organisant cet événement à Sevran, la Direction des solidarités et le CCAS montrent leur engagement à mieux comprendre et répondre aux besoins des personnes sans-abri. La rencontre, le 25 janvier dernier, de 21 personnes (dont 19 hommes et 2 femmes) est un premier pas vers la création d'un état des lieux plus complet des situations de sans-abrisme dans la ville.

Les objectifs de cette nuit sont essentiels : il s'agit non seulement de recueillir des données précises, mais aussi d'offrir un soutien immédiat aux personnes dans le besoin. La maraude, qui propose des repas d'urgence, des couvertures et des solutions de mise à l'abri, est une manière de répondre aux urgences de la nuit en complément des interventions des associations locales tout au long de l'année. Il sera également proposé cette année aux sans-abris qui le souhaitent une mise à l'abri dans un équipement de la ville aménagé à cet effet.

L'écoute active et le lien social sont également des aspects cruciaux pour aider ces personnes à se sentir moins isolées et à mieux comprendre leurs difficultés. La reconduction de cet événement en 2025 avec ces trois dimensions montre une volonté de pérenniser l'aide et d'améliorer les dispositifs d'accompagnement des personnes sans-abris.

6- Les aides sociales :

Avec 165 personnes ayant reçu une aide financière pour un montant total de 96 841,27 €, on constate une augmentation significative par rapport à 2023. Cela témoigne d'un besoin croissant d'accompagnement.

Ces chiffres, relatifs aux aides sociales facultatives accordées par le CCAS en 2024, illustrent l'impact positif de ces dispositifs sur la vie des personnes en difficulté financière.

En parallèle, avec 52 nuitées d'hôtel accordées à 14 familles pour leur hébergement d'urgence, le CCAS démontre sa capacité à répondre efficacement aux situations critiques. De plus, le fait que plus de 324 usagers bénéficient d'une domiciliation représente une avancée importante vers la stabilisation de leur situation.

Pour 2025, il sera essentiel de poursuivre le renforcement des dispositifs d'accompagnement social et de maintenir un maillage territorial efficace. En développant des partenariats et en faisant mieux connaître les dispositifs proposés, le CCAS pourra fluidifier les parcours sociaux des usagers, les accompagner dans la réalisation de leurs projets et répondre à l'objectif d'améliorer leur qualité de vie.

La solidarité et l'aide aux plus fragiles demeurent au cœur de la mission essentielle du CCAS.

7- Poursuivre l'accompagnement social des familles, des enfants et des jeunes dans le cadre des parcours de réussite éducative :

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) vise à :

- donner leur chance aux enfants et aux adolescents, de 2 à 18 ans résidant dans des quartiers relevant de la politique de la ville ou qui sont scolarisés dans un

établissement relevant de l'éducation prioritaire ou situés en quartier politique de la ville

- accompagner les enfants et les adolescents, hors temps scolaire et en dehors de l'établissement scolaire, ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite en prenant en compte la globalité de leur environnement ainsi que ceux qui présentent des signes de fragilités, dans le cadre de parcours individualisés et personnalisés
- intervenir dans le cadre de la prévention et avec l'adhésion de la famille

L'accompagnement des enfants et des jeunes est structuré autour de ces trois grands axes prioritaires : le bien-être, la santé et le soutien à la parentalité. En 2024, l'accompagnement de 125 enfants et jeunes à travers un parcours éducatif montre l'impact positif de ces initiatives, tant pour les jeunes eux-mêmes que pour leurs parents.

Le projet éducatif du dispositif Programme de réussite éducative (PRE) vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé, individualisé ou en collectif, à travers **d'un parcours de réussite éducative**.

Les projets de réussite éducative se structurent autour d'une équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) œuvrant dans le champ psycho-socio-éducatif et en mesure d'agir sur la conception et l'accompagnement des parcours individualisés. La mise en place d'une EPS permet de répondre aux difficultés multiples et intriquées des familles du territoire éligible de Sevran (scolaire, éducatif, santé, culture) et se réunit environ toutes les 3 semaines. Les parcours s'élaborent à partir de difficultés préalablement repérées en concertation étroite avec la famille.

Une des missions premières du Programme de Réussite Éducative est la mise en réseau afin d'accompagner au mieux les enfants, les adolescents ainsi que leurs familles en fonction de la problématique identifiée. Le PRE a, également, vocation à structurer et à renforcer le partenariat avec l'Éducation Nationale.

Pour 2025, la reconduction de ce dispositif, financé à 80% par les crédits de la « Politique de la Ville », est une nécessité au regard des difficultés rencontrées par les enfants, les jeunes et les parents. Cela permettra de maintenir les actions déjà mises en place, telles que l'équithérapie, l'art-thérapie et les espaces de parole, qui sont toutes des approches précieuses pour favoriser le développement personnel et l'estime de soi des enfants et des jeunes.

De plus, le renforcement de l'accompagnement social des familles et l'augmentation du nombre d'enfants et de jeunes en accompagnement sont des objectifs essentiels pour garantir que le soutien soit accessible à un plus grand nombre. Cela témoigne d'une volonté d'améliorer les conditions de vie et de développement des jeunes dans la communauté. Si vous avez d'autres questions ou souhaitez discuter davantage de ces initiatives, je suis à votre disposition !

Le personnel du CCAS

La structure des effectifs :

| Filière | Cat. statutaire | Cadre d'emplois | Féminin | | | Masculin | | | Total Général |
|----------------|-----------------|-----------------------------|-------------|-----------|-----------|-------------|-----------|----------|---------------|
| | | | Contractuel | Titulaire | Total | Contractuel | Titulaire | Total | |
| Administrative | A | Attachés territoriaux | 2 | | 2 | 1 | | 1 | 3 |
| | C | Adjoint administratif | | 3 | 3 | | 1 | 1 | 4 |
| Technique | C | Adjoint technique | | 1 | 1 | | 2 | 2 | 3 |
| Animation | C | Adjoint d'animation | | 1 | 1 | 1 | | 1 | 2 |
| Médico-sociale | A | Psychologue | 2 | 1 | 3 | 1 | | 1 | 4 |
| | A | Assistant socio-éducatif | 3 | | 3 | | | | 3 |
| | A | Infirmier en soins généraux | 1 | | 1 | | | | 1 |
| | B | Aide-soignant | 7 | 2 | 9 | | | | 9 |
| | C | Agent social | 5 | 21 | 26 | | 1 | 1 | 27 |
| TOTAL | | | 20 | 29 | 49 | 3 | 4 | 7 | 56 |

- ✓ En 2023, l'effectif global du CCAS est composé de **57 agents** dont 49 femmes et 8 hommes et représente 50,85 équivalents temps plein (ETP)
- ✓ En 2024, l'effectif global du CCAS est composé de **56 agents** dont 51 femmes et 5 hommes et représente 53,97 équivalents temps plein (ETP)

En 2024, les effectifs sont répartis :

- Direction CCAS : 2 agents
- Service action sociale et solidaire : 8 agents
- Service accompagnement social global : 3 agents
- Epicerie sociale : 1 agent
- Service transport à domicile : 2 agents
- Service autonomie : 31 agents (SAAD, SSIAD, restauration)
- Service Programme réussite éducative : 11 agents

La structure des effectifs du CCAS a peu évolué. Une stabilité est à noter puisque le nombre d'agents au sein de la structure était de 57 agents fin 2023.

Evolution de la masse salariale (chapitre 012) :

- Masse salariale 2023 - (CA 2023) : 2 345 748 €
- Masse salariale 2024 : 2 427 883 € (projection au 31/12/2024)
- Masse salariale (BP 2024) : 2 534 451€
- Masse salariale (BP 2025) : 2 430 160 €

Pour 2025 et dans la continuité de 2024, dans le domaine de la formation il s'agira de donner aux agents les moyens de s'adapter aux enjeux, de construire et de faire vivre un cadre commun de référence et de favoriser la formation professionnelle en lien avec les missions de chaque agent.

Il s'agit également de renforcer les compétences des agents du CCAS en matière d'accompagnement des publics dans l'esprit de la loi du 02-01-2002 qui, entre-autre, **place l'utilisateur au cœur des dispositifs** en l'associant à chaque étape de son accueil, de son accompagnement, de son projet de vie, vers une autonomisation ou en maintenant son autonomie.

Les orientations budgétaires 2025

➤ Propositions de budget de fonctionnement du CCAS pour 2025¹ :

| | CA 2023 | BP 2024 | Propositions BP 2025 |
|-----------------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Dépenses | 3 481 288,38€ | 3 919 540 € | 3 802 115 € |
| <i>dont dépenses de personnel</i> | <i>(2 345 748,22 €)</i> | <i>(2 534 451 €)</i> | <i>(2 430 160 €)</i> |

Les propositions budgétaires 2025 sont évaluées pour s'ajuster au plus des réalisations.

La maîtrise de la masse salariale reste un enjeu principal.

Les dépenses globales de personnel (chapitre 012) diminuent légèrement passant de 2 534 451 € en 2024 à 2 430 160 € en 2025, ce qui représente une réduction d'environ 4,11 %. L'organisation des services du CCAS ont été optimisées. Les postes ajustés à la réalité des besoins nécessaires au fonctionnement et à la mise en œuvre des actions.

➤ Demande de subvention d'équilibre à la Ville :

| Subvention 2024 | Demande 2025 |
|-----------------|--------------|
| 1.500.000 € | 1.500.000 € |

➤ Propositions de budget d'investissement pour 2025²:

| | CA 2023 | BP 2024 | BP 2025 |
|--|-------------|-------------|----------|
| Dépenses d'équipement | 26 376,07 € | 43 124,08 € | 80 000 € |
| - Acquisition/Maintenance de logiciels | | | 40.000 € |
| - Autres immobilisations de transport | | | -- |
| - Matériels informatiques | | | 10.000 € |
| - Mobiliers CCAS | | | 20.000 € |
| - Aménagement Epicerie | | | 10 000 € |

Le budget d'investissement est chiffré à hauteur de 80 000 € pour finaliser les aménagements des bureaux du CCAS et de l'épicerie, car les principaux investissements ont été réalisés en 2024.

A noter, qu'en 2025, le CCAS et la Ville devront **revoir la convention** qui les lie dans le cadre du versement de la subvention. Cette convention est devenue aujourd'hui obsolète. En effet, il est nécessaire d'une part de **mettre à jour les moyens mis à disposition par la Ville au CCAS** (personnels, locaux, moyens généraux, informatiques, techniques, etc.), et les coûts indirects supportés la Ville. D'autre part, il est également nécessaire de **mettre à jour les périmètres d'intervention et les obligations du CCAS et de la Ville.**

¹ A titre indicatif

² A titre indicatif

Par exemple, la mise en place du quotient familial pour la restauration scolaire a déporté le coût de l'aide pour la restauration scolaire sur le budget de la ville, le transfert du service Sevrans seniors à la Ville (anciennement OPR - Office des Personnes à la Retraite) n'a pas fait l'objet de modification de la convention.

Le travail de préparation budgétaire doit permettre d'identifier notamment avec la direction des finances et la direction des ressources humaines les différentes charges supportées par Ville et d'évaluer les coûts indirects des moyens mis à disposition par la ville.

A contrario, il convient également de réévaluer les charges supportées par le CCAS au profit de la Ville comme par exemple :

- les postes mutualisés Ville/CCAS du directeur et de la directrice adjointe
- l'organisation des colis de Noël
- l'organisation de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine, etc.

En 2025, le CCAS va poursuivre son effort de développement des partenariats en continuant la prospection d'appels à projets, dans le cadre des appels à projet de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, du département (département et conférence des financeurs) et de l'Etat (contrat de ville et projets politique de la ville).